



MUNICIPALITÉ DE  
**LAC-TREMBLANT-NORD**

---

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle d'évaluation foncière

1<sup>ère</sup> année du rôle triennal : 2017-2018-2019

À tous les contribuables de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord :

AVIS public est donné par le soussigné que le rôle triennal d'évaluation foncière 2017-2018-2019 en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour son premier exercice, a été déposé le 14 septembre 2016. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal situé au 1984, chemin du Village, Mont-Tremblant, aux heures régulières d'ouverture.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification;
- Être déposée au bureau de la municipalité à l'adresse suivante ou y être envoyée par courrier recommandé;

**Municipalité de Lac-Tremblant-Nord**  
**1984, chemin du Village**  
**Mont-Tremblant (Québec) J8E 1K4**

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 139-97 de la M.R.C. des Laurentides et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Mont-Tremblant, ce 4 novembre 2016.

*(S) Martin Paul Gélinas*  
Secrétaire-trésorier